



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 740

Ce règlement décrète des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 850 000 \$ de type parapluie.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 30 juin 2020.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse : <http://www.valdavid.com/publications/>

DONNÉ À Val-David, ce 7 juillet 2020.

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière